

ENVIRONNEMENT

Le rapport d'étape présenté hier estime qu'il serait dommageable économiquement de ne pas poursuivre les recherches, mais qu'elles doivent être encadrées de manière à prendre une décision rationnelle sur l'exploitation du gisement français dans deux ou trois ans.

Gaz et huile de schiste : les experts préconisent de poursuivre les forages

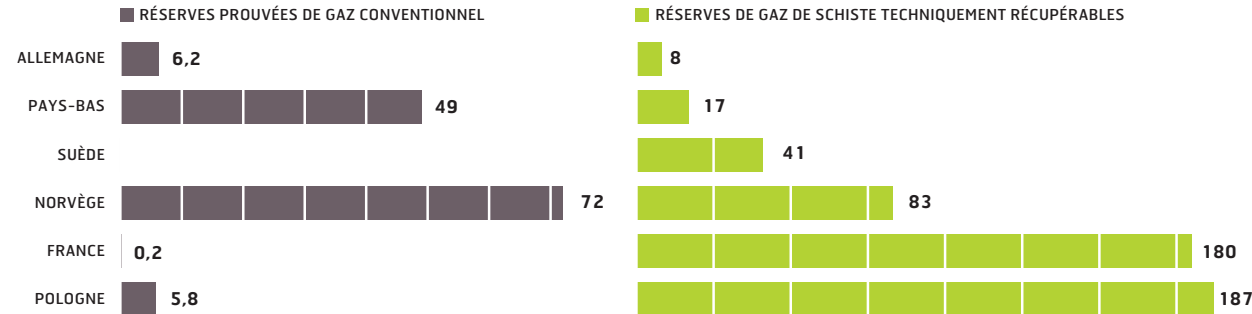
Si le gouvernement espérait clore la polémique sur l'exploitation des gaz de schiste avec la publication du rapport d'expertise demandé à l'administration et l'examen en urgence du projet de loi UMP visant à en interdire l'exploitation, c'est raté. Le document provisoire de 50 pages mis en ligne hier sur le site du ministère de l'Ecologie, estime que notre pays est « parmi les pays les plus prometteurs au niveau européen ». Nous disposons, selon les experts du Conseil général de l'industrie de l'énergie et des techniques et du Conseil général de l'environnement, de 100 millions de mètres cubes d'huile dans le Bassin parisien et de 500 milliards de mètres cubes de gaz techniquement exploitables dans le sud du pays. Pour le gaz cela représenterait quatre-vingt-dix ans de notre consommation actuelle !

Calmer la mobilisation

Les experts estiment « dommageable économiquement » de ne pas disposer d'une évaluation approfondie et que l'on ne peut faire de

LES RÉSERVES DE GAZ

EN TCF (MILLIERS DE MILLIARDS DE PIEDS CUBES)



« LES ÉCHOS » / SOURCE : EIA

recherches sans autoriser un « nombre limité » de puits expérimentaux. Ceux-ci seraient « sur-instrumentés » afin de pouvoir « s'assurer du respect des enjeux environnementaux ». Ils ne seraient utilisés qu'à des fins d'analyse, seraient surveillés de manière très stricte par un comité scientifique national, des comités locaux d'information seraient créés. Enfin, une consultation préalable du

« Les experts ont beau dire ce qu'ils veulent, maintenant c'est une décision politique qu'il faut prendre. »

MICHÈLE RIVASI,
DÉPUTÉE EUROPÉENNE
EUROPE ÉCOLOGIE-LES VERTS

public et des élus serait mise en place avant d'accorder un permis d'exploration. Et, surtout, une révision de la fiscalité est proposée pour que les collectivités puissent trouver leur intérêt. Une procédure qui permettrait, « dans deux ou trois ans », l'expérience acquise, de « prendre des décisions rationnelles sur l'opportunité d'une exploitation ».

Pas sûr que cette idée soit de nature à calmer la mobilisation en

Ardèche, en Seine-et-Marne et dans le Larzac ! « Les experts ont beau dire ce qu'ils veulent, maintenant c'est une décision politique qu'il faut prendre », martelait hier après-midi Michèle Rivasi, députée européenne Europe Ecologie-Les Verts qui a mené la fronde en Ardèche.

Sur le terrain, depuis des mois, les riverains des sites sur lesquels des permis ont été accordés poin-

tent du doigt la manière dont l'exploitation est réalisée aux Etats-Unis et la nécessité de préserver leurs paysages.

Pollution en Pennsylvanie

Un accident avec déversement de liquide de forage s'est d'ailleurs produit mardi en Pennsylvanie polluant la rivière voisine. Pour tenter d'éviter ce genre d'incidents, le rapport propose de limiter les volumes d'eau utilisés en fonction des ressources disponibles, de faire une liste d'une vingtaine de molécules utilisables comme adjuvants, et que tout déversement constaté soit signalé. « Ce document me confirme dans l'idée que les permis n'auraient jamais dû être accordés, que nous avons raison de le annuler et qu'on est loin de disposer de toutes les données nécessaires » affirmait hier Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Ecologie. Vifs débats parlementaires en perspective.

JULIE CHAUVEAU

E Le prérapport sur lesechos.fr/document